

**Compte rendu de la réunion du  
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE  
du Jeudi 25 Janvier 2018**

L'an Deux mille dix-huit le 25 Janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Madame Marie-Christine CHAVILLON**, Maire d'Auteuil le Roi.

**Etaient présents** : M. LATIL, M. CAPELLE, Mme ROSSET, M. MUZAS, M. FORTIER, Mme HAMON, M. BLONDEAU, M. BERTHON,

**Etaient absents excusés** : Mme BRUNET a donné procuration à Mme CHAVILLON  
Mme PATIN a donné procuration à M. BERTHON  
M. CANAC a donné procuration à M. LATIL.

**Etait absent** : M. BEGUE

Nombre de membres élus	13	Date de la convocation	18 janvier 2018
Nombre de membres présents	09	Date de l'affichage	18 janvier 2018
Nombre de membres votants	12		

Mme le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres du conseil municipal.

**Point N° 1 : Nomination d'un secrétaire de séance**

Mme le Maire propose M. BERTHON comme secrétaire de séance.  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité **12 voix POUR**.

**Point N° 2 : Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 14 décembre 2017.**

Mme le Maire propose l'approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 14 décembre 2017.  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité **12 voix POUR**.

**Point N° 3 : Délibération autorisant le conseil municipal à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement pour la commune, pour le premier trimestre 2018, annule et remplace la précédente.**

Mme le Maire rappelle que la commune à jusqu'au 15 avril 2018, pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, à l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette.  
Suite à l'intégration des RAR dans le mode de calcul, de la délibération du 14 décembre 2017, le contrôle de la légalité a demandé de modifier les montants en mentionnant « annule et remplace la précédente ». Dit que ce vote n'est entaché d'aucune illégalité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité vote **12 voix POUR** les propositions exposées.

**Point N° 4 : Demande de fond de concours à la Communauté de Commune Cœur d'Yvelines pour l'aménagement PMR du parking municipal à destination de la mairie et du commerce multiservices.**

Conseil Municipal 25 janvier 2018

Mme le Maire explique que la commune peut demander un fond de concours auprès de Cœur d'Yvelines en vue de participer au financement de l'aménagement PMR du parking municipal de la mairie et du commerce à hauteur de 33 532,50 €.

Souligne que le stationnement devient difficile aux abords de l'école et de la mairie.

Mme le Maire propose le devis établi par l'agence INGENIER'Y, précise que le projet ne sera réalisé que si l'intercommunalité valide le fond de concours.

L'estimation réalisée s'élève à un montant de 67 065,00 €uros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité **12 voix POUR**.

**Point N° 5 : Demande de fond de concours à la Communauté de Commune Cœur d'Yvelines pour la réparation de l'horloge de l'église.**

Mme le Maire réitère sa proposition de demander le fond de concours auprès de Cœur d'Yvelines pour remettre en fonctionnement l'horloge de l'église dont le devis s'élève à un montant de 7 320,00 € TTC.

Mme le Maire confirme qu'il est possible de demander le financement d'un fond concours auprès de l'intercommunalité à hauteur de 3 660,00 €.

Le Conseil municipal vote **11 voix POUR, 1 ABSTENTION**.

**Point N° 6 : Cession pour 1 euro symbolique d'une bande de terrain propriété de Mr Thomas GERBAUD, cadastrée D 949, sur le trottoir rue des Sablons.**

Mme le Maire laisse la parole à M. CAPELLE lors de la division du terrain rue des Salons, il a été demandé de normaliser la largeur du trottoir, il précise qu'à ce jour la largeur était restée sur l'emprise d'une sente. Pour régulariser, il est nécessaire qu'un acte soit établi pour 1€ symbolique mais les frais notariés seront à la commune.

Après en avoir délibéré, Mme le Maire demande de voter la cession pour 1 € de la bande de terrain

Le conseil municipal vote **11 voix POUR et 1 ABSTENTION**.

**Point N° 7 : Lancement d'un MAPA pour les travaux d'aménagement PMR du parking à destination de la mairie et du commerce multiservices.**

Mme le Maire revient sur l'aménagement du parking, dit que si le fond de concours est accepté elle propose de lancer un MAPA.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote **11 voix POUR et 1 ABSTENTION**.

Mme le Maire lève la séance à 21h30

Marie-Christine CHAVILLON  
Maire d'Auteuil-le-Roi